



Oiseaux-Nature
www.association-oiseaux-nature.com
Nous écrire: oiseauxnature@free.fr

Madame, Monsieur,

*Vous êtes candidat.e aux prochaines élections municipales et nous vous en félicitons. **Oiseaux-Nature**, qui accompagne depuis 40 ans les collectivités locales, respecte pleinement la valeur et l'importance de l'engagement que allez prendre.*

Notre association œuvre depuis 40 ans dans le département des Vosges pour défendre la Nature, les milieux naturels et les espèces. Pour ce faire, nous assurons l'information de la population et de nos 500 adhérents par des sorties nature, des conférences, des animations auprès des écoles, des informations diffusées sur notre site internet ou notre page facebook mais aussi des articles ou émissions diffusés par les médias écrits ou télévisés. Parallèlement, nous menons des actions d'études et de conseils auprès des collectivités, des particuliers pour les questions traitant de notre environnement. Enfin, nous soutenons les autorités judiciaires dans la lutte contre les infractions commises envers la nature (braconnage, pollution des cours d'eau, destruction d'espèces protégées, non-respect de la loi, etc.).

*Cette élection prochaine est pour nous l'occasion de vous **interroger** sur vos projets concernant la protection de la nature dans le département des Vosges. Nous vous prions de bien vouloir apporter une réponse à nos questions afin que nous en informions nos adhérents et sympathisants par mél, via notre site internet et notre page Facebook.*

Dans le cadre des fonctions municipales ou communautaires auxquelles vous aspirez, vous pourrez si vous le souhaitez agir très concrètement pour la nature. Le déclin de la biodiversité est alarmant et fait peser de lourdes menaces sur l'avenir de l'humanité notamment en matière de sécurité alimentaire (pollinisateurs).

Artificialisation des sols, destructions d'habitats, pollutions chimiques ou lumineuses, dérangements... sont à l'origine de ce qui est désormais considéré comme la 6e extinction massive d'espèces. En France, les baisses d'effectifs d'espèces autrefois communes sont estimées à :

- 30 % des oiseaux dépendant du bâti en 30 ans (hirondelles, moineaux, martinets...).*
- entre 30 et 80 % des oiseaux des milieux agricoles en 30 ans (alouettes, tarier des prés, perdrix, bruants...).*
- près de 40 % des chauves-souris en 10 ans.*

À la différence du réchauffement climatique qui nous engage sur de très longues périodes, la nature sait être réactive. Pour peu que nous lui laissions de la place, la vie sauvage peut rapidement réapparaître : plantes puis insectes, oiseaux, mammifères...

Votre future responsabilité d'élu.e vous impose désormais de tout faire pour que votre territoire s'engage pour la nature et la biodiversité et vous pouvez dès à présent intégrer dans votre projet des mesures indispensables pour préserver la biodiversité.

Gérer les espaces publics en faveur de la biodiversité

Adoptez une gestion écologique des espaces publics pour permettre à la vie sauvage de reprendre sa place (espaces verts, bords de routes, campings ...). Aménagez les bâtiments publics pour accueillir les espèces en déclin (hirondelles, moineaux, martinets, chauves-souris, ...).

Réduisez la pollution lumineuse en adaptant les équipements et le fonctionnement de l'éclairage public. Accompagnez ces démarches d'actions de sensibilisation vers les habitants et les entreprises pour donner du sens à ces changements souvent sources d'économies !

Mettre fin ou limiter les pratiques qui nuisent à la faune sauvage.

Selon l'institut IPSOS (sondage fin 2018):

- 82% des Français réclament **l'interdiction de la chasse et du piégeage non seulement le dimanche, mais un deuxième jour par semaine, et l'intégralité des vacances scolaires.**
- 73% n'imaginaient pas que **la vénerie sous terre**, chasse qui consiste à pourchasser les animaux avec des chiens jusque dans leurs terriers, existait encore.
- **84% considèrent qu'elle est cruelle pour les animaux, et faisant certes partie du patrimoine français, mais d'un autre âge.**

En qualité d'elu(e), comptez vous agir pour le maintien de la faune sauvage dans votre commune en n'autorisant pas le piégeage des espèces dites « susceptibles d'occasionner des dégâts » ? L'actualité récente dans les Vosges a en effet démontré, une fois de plus, qu'aucun piège n'est sélectif et c'est ainsi qu'un grand duc d'Europe est mort suite aux blessures occasionnées par un piège à loup. A titre d'exemple, le piégeage du renard n'est plus autorisé dans 117 communes du Doubs. Cette mesure, prise en partenariat avec le monde agricole, vise, grâce au rôle de prédateur du renard, à limiter la prolifération des campagnols qui ravagent les cultures.

Par ailleurs, selon les espèces, la population d'oiseaux a diminué de 30 % à 80 %. La France continue toutefois à autoriser la chasse de 64 espèces d'oiseaux (contre 10 à 15 espèces dans les pays voisins). Comptez-vous mettre fin à cette contradiction en autorisant sur les terrains de votre commune **uniquement** la chasse des ongulés : sangliers, cerfs, chevreuils ? C'est ainsi que les autres espèces animales dont l'état de conservation est alarmant (oiseaux en tous genres, renards, etc.) pourraient bénéficier du répit indispensable à leur préservation. (clip vidéo sur site internet et Facebook)

Nous vous saurions reconnaissants de bien vouloir nous faire savoir si vous comptez agir concrètement pour la biodiversité et adopter de telles mesures dans le cadre de votre futur mandat.

Vous pouvez bien entendu accompagner votre engagement d'un complément d'explication ou d'information et êtes invité.e.s à communiquer votre soutien à la biodiversité à la presse locale ou sur les réseaux sociaux.

SIREN : 383408861- Association agréée pour la Protection de la Nature (Article L-141 du Code de l'Environnement)

